

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Boussole, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2013745	Date d'inspection Le 22 février 2023	
Nom de l'établissement La Boussole III		Numéro de téléphone (506) 524-9088	
Adresse 52 rue High Richibucto NB E4W 5M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	01 mars 2023	
Commentaires : Les membres du conseil d'Administration n'ont pas de vérification du casier judiciaire ou du secteur vulnérable. Chaque membre du conseil d'administration doit obtenir une vérification du casier judiciaire et du secteur vulnérable doit être envoyé à la Mentore en assurance de la qualité.			
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement.	12(0.1)(b)(i-iii)	08 mars 2023	
Commentaires : Les membres du conseil d'administration qui s'occupent des finances n'ont pas de vérification auprès du ministère du Développement social. Une vérification auprès du ministère du Développement social doit être effectuée et envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	22 févr. 2023	22 févr. 2023

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Un membre du personnel n'avait pas de vérification auprès du ministère de Développement social. Chaque membre du personnel a besoin d'une vérification auprès du ministère de Développement social. L'administrateur a immédiatement imprimé une copie qui lui a été envoyée de l'autre établissement de La Boussole. La lacune est maintenant conforme.</p>			
<p>24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.</p>	24(1)(c)(vi)	22 févr. 2023	22 mars 2023
<p>Commentaires : Un membre du personnel n'avait pas de vérification auprès du ministère de Développement social dans son dossier. Une copie de cette vérification doit être placée dans les dossiers de chacun des membres du personnel. L'administrateur a immédiatement imprimé une copie et l'a placé dans le dossier. La lacune est maintenant conforme.</p>			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, le ratio était respecté.

Lors de la visite, la Mentore en assurance de qualité a fait une vérification des dossiers des membres du personnel, vérifié le changement de couche et vérifié l'Espace de rangement pour les produits toxiques et les produits nettoyants.

La MAQ a été en mesure d'observer la collation, les jeux libres à l'intérieur et le temps de rangements. Une interaction positive entre les éducatrices et les enfants a été observée.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2023

Date

original signé par
Rachel Johnson Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 février 2023

Date